

## « Évaluer la recherche universitaire dans le registre post-sentenciel »

Par Tony Ferri, philosophe, chercheur au Gerphau, CPIP, auteur

### De quelques observations introductives : de « *Libre et condamné* » à la « *Nouvelle criminologie* »

Permettez-moi de réserver cet espace afin de répondre ici, en ayant recours à la première personne, à l'agrément que vous me faites de m'adresser périodiquement des interrogations ou des remarques relatives à votre lecture de mes ouvrages, ainsi notamment de *Libre et condamné. La détention en milieu ouvert en question*<sup>1</sup>, *Abolir la prison. L'indispensable réforme pénale*<sup>2</sup> et *Homo catenarius. La surveillance électronique pénale comme système de « chaîne à la patte »*<sup>3</sup>, et de vous en remercier très vivement. L'une des facettes qui traverse certains de mes livres, en leur arrière-plan, et que vous relevez à bon droit, a trait en effet à la critique d'une certaine approche universitaire (celle-là même qui procède plus particulièrement des sciences humaines), et de sa manière dont elle cherche à coloniser la pénologie, la criminologie, le registre pénitentiaire. Pourquoi donc découvre-t-on, à l'arrière-fond de quelques-uns de mes ouvrages, cette dimension caractérisée par la réfutation des conjectures et des assertions d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs qui tentent de graviter autour des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), alors même que je suis également, en quelque manière et entre autre, un produit de l'institution académique, et qu'il se trouve, parmi mes amis et mes fréquentations, bien des universitaires ? Outre que le refus d'admettre, comme arguments d'autorité, une collection d'affirmations mal assurées, s'inscrive dans un geste réflexif singulier et toute une tradition philosophique qui me précède, force est de reconnaître que ce qu'il y a de commun entre les récits de ces chercheurs (qui n'ont, du reste, rien du statut du trouveur) est une désespérante ignorance du terrain concret d'exercice de l'exécution des peines, ainsi que du tissu contextuel et de la pâte existentielle qui façonnent plus particulièrement la vie des SPIP. Bien que rien de ce qui caractérise, en profondeur et dans la durée, les ingrédients de la réalité organisationnelle et fonctionnelle des services de l'accompagnement pénal ne jaillisse, de manière décisive, des discours universitaires qui ont la propriété de se copier les uns sur les autres<sup>4</sup>, et qui peinent à masquer, en toile de fond, des relents d'exaspération par la concurrence ou la recherche de poste, il n'en demeure pas moins que leurs discours ou facondes ont tendance aujourd'hui à saturer le champ de l'activité des SPIP tout particulièrement du *milieu ouvert*, et à jeter sur ces services, sous couvert du sceau de la science, confusion, discrédit, anathème. Au-delà du fait que cette concurrence entre chercheurs tende à donner lieu à une forme d'homogénéisation de la rhétorique académique, la pierre d'achoppement tient cependant au fait que ces péroreurs, qui ne peuvent s'empêcher de réaliser une sorte de travail d'ordonnancement ou de rebondissement discursif à partir de ce que disent les autres, ne possèdent ni les outils, ni les

---

1 Paris, Libre et Solidaire, 2019.

2 Paris, Libre et Solidaire, 2018.

3 Paris, L'Harmattan, 2017.

4 Il serait intéressant de réaliser, sur la base d'une analyse fonctionnaliste, une enquête sur la manière d'étudier ou précisément d'enquêter qu'adoptent ceux qui sont censés enseigner ou enquêter de nouveau : on y découvrirait sans nul doute une forme de circularité du savoir, empreinte de codes et d'habitudes rigides.

compétences ni l'expérience de ce dont ils parlent. Cette situation grotesque est comparable à celle d'un coiffeur qui affirmerait pouvoir coiffer sans ciseaux ni peigne, ou d'un chirurgien qui aurait l'arrogance ou l'inconscience de vouloir pratiquer une opération sans scalpel ni bistouri. Plus dommageable encore, tant cette situation se présente sous les traits les plus ubuesques : qui accorderait crédit ou confiance à un individu qui prétendrait être en capacité tantôt de lui couper les cheveux sans connaître rien du métier de coiffeur, tantôt de pratiquer une intervention chirurgicale sur son corps sans en posséder l'art ou l'habitude ? N'y aurait-il pas là danger quant aux conséquences d'une telle prétention ? A la place d'aucun spécialiste praticien, est-il raisonnable de supposer envisageable que quiconque vienne faire la leçon au médecin sur la manière d'opérer et les étapes de l'intervention chirurgicale ?

C'est que la coupure entre le domaine de l'université et celui de la pratique est telle que vous verrez si peu de praticiens dans les colloques, mais seulement la même poignée de chercheurs égocentres. Pire : à l'intérieur d'un colloque sur la question des prisons par exemple, vous ne rencontrerez, ni parmi l'auditoire, ni surtout parmi les conférenciers, aucun ex-prisonnier, qui apparaît pourtant comme le premier concerné. Au demeurant, si vous saviez comme la plupart des condamnés se rient de la recherche universitaire sur les prisons, les sanctions, les pénalités... Et il faut les comprendre<sup>5</sup>.

Arrêtons-nous un instant sur ce point, tant il y a plus : l'enseignant-chercheur qui arrive, bon an mal an, à interroger un individu, au sein de quelque institution, n'y parvient-il pas en fait, après maintes circonvolutions, et indépendamment de toute spontanéité, aux seules conditions de celle-ci ? Ce faisant, par-delà les nombreux biais qu'induit, par son caractère artificiel, cette mise en relation, et quoiqu'il soit trop long de tous les lister ici, l'enseignant, au lieu d'être réellement ou honnêtement à l'écoute de son interlocuteur, demandons-nous si, souterrainement, il n'est pas bien davantage au service d'une recherche, ou tout bonnement s'il ne poursuit pas prioritairement le dessein d'obtenir, au bout du compte, validation ou promotion universitaire... En appliquant cette observation générale au champ des pénalités, je me souviens de cette personne condamnée qui avait indiqué avoir refusé un jour de participer à un entretien semi-directif avec un chercheur, dans les locaux punitifs, parce qu'elle était convaincue qu'elle n'aurait pas été écoutée, lue ou questionnée *authentiquement*, en ce sens que, selon elle, cette rencontre ne visait pas, *in fine*, à l'aider à sa réinsertion ou à son mieux-être, mais seulement à faire valoir son questionneur dans ses projets de carrière... Il va évidemment sans dire que ce genre de témoignages n'est jamais relayé par les universitaires.

D'autre part, il apparaît que, s'il arrive que les praticiens soient peu à l'aise avec les conceptualisations, les chercheurs, eux, sont généralement déconnectés d'avec les expériences

---

<sup>5</sup> Historiquement, il existe toute une tradition féconde de philosophes désireux de se déprendre de l'université ou de ce qu'ils appelaient les « enseignements inutiles » ou la « vaine philosophie ». A cet égard, souvenons-nous de René Descartes et de sa destitution des savants, de Blaise Pascal et de sa sentence « Se moquer de la philosophie, c'est vraiment philosopher », de Thomas Hobbes et de son vocable critique d'« aristotélité », ou, plus récemment, de Jean-Jacques Rousseau et de son *Émile*, de Charles Fourier et de ce qu'il nommait la « secte des philosophes », de Jean-Paul Sartre qui n'a même pas tenu à soutenir ne serait-ce qu'une thèse de Doctorat d'État, de Michel Foucault de son analyse de la « valeur » du diplôme universitaire comme servant surtout à « impressionner » ceux qui ne le détiennent pas, lors même qu'il n'est que l'aboutissement d'enseignements vides, et de tant d'autres. Il est à noter, par exemple, que Le chapitre 46 – qui clôt presque l'ouvrage magistral de Thomas Hobbes, *Léviathan* – a pour titre on ne peut plus évocateur « Des ténèbres produites par la vaine philosophie et les traditions fabuleuses ». Sur ce point, Gérard Mairet, dans *Léviathan de Hobbes* (Paris, Ellipses, 2000, p. 43), écrit ceci : « Parmi les cibles visées (et atteintes) par Hobbes dans *Léviathan* figure en bonne place l'université, encore appelée l'école ».

concrètes et multi-sensorielles, les angoisses des condamnés, parce qu'ils ne vivent précisément pas ces expériences et ces angoisses comme les personnes placées sous main de justice (PPSMJ). Pour qu'il mène sa recherche et commence à entrevoir les nombreux angles morts, par exemple de la détention, il faudrait jeter le chercheur en prison comme s'il était réellement un prisonnier, mais ce n'est guère possible, parce qu'il ne tiendrait pas trente secondes dans l'enclos aux conditions de vie et de pensée des détenus, sans fuir ni abandonner son projet de recherche, tout pantois.

C'est pourquoi, compte tenu de ces observations, mon écriture s'efforce d'être à la jonction de la théorie et de la pratique, de l'analyse philosophique ou sociétale et de l'expérience de terrain. Cette liaison m'intéresse, puisqu'elle met en fusion des postures différentes, celle du praticien qui fait et agit, celle du condamné qui vit la sanction pénale dans sa chair sans nécessairement connaître les ressorts de la loi, et celle du chercheur qui se replie avec fatuité et un certain ridicule dans l'idéal d'un moi dégoulinant d'amour-propre.

C'est pourquoi aussi mon écriture demeure libre et ne saurait correspondre à quelque canevas prédéterminé. Pour reprendre la terminologie pascalienne, elle ne vise pas à plaire, mais à dire. Cela signifie que je n'écris pas sous la férule d'un évaluateur ou le joug d'un plan de carrière, c'est-à-dire selon les exigences d'un autre ou d'un tiers, à l'instar des étudiants qui « étudient » selon les réclamations des enseignants et de leurs habitudes : faites deux ou trois parties, et puis non, plutôt quatre, écrivez ceci, ôtez cela, modifiez encore ceci... En d'autres termes, il faut que le fond des opinions ou des affects de l'enseignant se retrouve nécessairement dans le mémoire de l'étudiant, placé sous influence. Inutile de vous dire que j'ai passé l'âge de ces puérités, et que ces techniques ne servent pas la science véridique.

D'autre part, il y a lieu de voir que, dans le cadre d'un débat relatif aux conceptions du métier de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), et face à l'attitude fadement malheureuse et accusatrice d'une certaine recherche universitaire à l'encontre des SPIP du *milieu ouvert*, le risque est grand qu'il en résulte, encore et toujours, un effet d'amplification de l'emprisonnement, une opération de renforcement des dispositifs du milieu fermé, en lieu et place de travailler à développer un accompagnement pénal des personnes condamnées dans la vie libre, selon des méthodes, des pratiques et des finalités longuement réfléchies, mûries, porteuses d'espoir et d'efficience.

Emmanuel Kant, dans la sixième proposition à *l'Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, souligne la difficulté inextricable qui concerne la constitution d'une autorité juste, valable universellement, digne d'être suivie ou écoutée par elle-même. Si en effet il part de l'hypothèse que l'homme a besoin d'un maître pour refréner sa tendance à l'égoïsme, combattre son ignorance et limiter la satisfaction de ses penchants ou intérêts personnels, il n'empêche qu'il aperçoit, dans le même temps, le fait que le maître lui-même, n'étant pas moins un homme, c'est-à-dire pas moins un être faible que les autres individus (gouvernés, esclaves, élèves...), ait également besoin d'un maître. De sorte que le risque est grand ici de basculer logiquement dans une sorte de régression à l'infini : pour restreindre les abus de pouvoir, il faut qu'un maître contrôle les gens, que ce maître soit à son tour contrôlé par une personne ou un groupe au-dessus de lui, et cela de manière illimitée, puisque le problème de la confiance concédée à tel ou tel homme, sous l'angle de la justice et de la sagesse, se déplace sans cesse. Pour sortir de cette impasse, le philosophe de Königsberg admet que « la solution parfaite est impossible », qu'il n'existe pas de garantie absolue et indépendante contre les dérives du maître et qu'il ne semble y avoir d'autre choix que de

tolérer, en cette matière, l' « approximation », bien qu'inacceptable dans le fond. Inacceptable, parce que, si la régression à l'infini place la justification ou la fondation de la posture du maître hors d'atteinte, la proclamation de cette posture, visant à mettre un terme à cette régression et à fixer la figure du maître, ne se donne pas moins comme une proclamation ou une hypothèse *arbitraire*<sup>6</sup>.

### Les écueils de la recherche en terre des praticiens

En dehors d'une interrogation qui consiste à se demander si les institutions, sous quelque forme qu'elles se présentent, ne sont pas le lieu de l'exercice de censures ou de freins multiples et invisibles, conscientes ou inconscientes, tant de la part de ses acteurs et de ses usagers que de ceux qui les encadrent, les supervisent ou les visitent, il peut être fort intéressant de tenter de mettre au jour certains mécanismes souvent inaperçus, parfois cachés ou totalement indiscernables même à l'individu le plus scrutateur, qui déterminent pourtant les conditions, la manière et l'état de la conduite d'une recherche universitaire en leur sein. Cette entreprise d'énonciation et de mise en exergue des biais et des travers qui affectent l'objectivité d'une recherche, menée par des chercheurs, à l'intérieur des institutions de l'État, ne doit pas être perçue principalement comme un travail de dénonciation ou de critique, bien qu'elle soit souvent appréhendée, par ces groupes de chercheurs incriminés, comme tel, dans l'exacte mesure où il s'agit pour eux de réagir et de trouver un moyen de se défendre face à cette activité analytique qui les ébranle et à laquelle ils ne sont pas accoutumés. Plus significativement et subtilement, une telle entreprise vise à éclairer et à évaluer les conditions de la recherche, ses coulisses, ce qui n'est donc pas scénarisé ou apparent et qui néanmoins pèse considérablement sur la conduite et les résultats de l'enquête. A titre d'exemple, prenons le cas d'une recherche lambda conduite au sein de l'administration pénitentiaire, à l'intérieur d'un SPIP du *milieu ouvert* trop souvent dénigré par les chercheurs de tous poils, encore qu'il soit fondamental de ne pas perdre de vue que cet exemple pourrait être tiré de n'importe quelle institution : ce qui est en jeu ici, c'est avant tout le fonctionnement général et le processus habituel des relations entre les structures, quelle qu'en soit la forme, et les individus, peu importe leur statut, dès l'instant où ce fonctionnement et ce processus tendent à ruiner l'authenticité d'une recherche. Prenons cet exemple, attendu aussi que je connais très bien le système des sanctions français, que je possède le recul de l'analyse et de l'expérience de vingt années dans le domaine post-sentenciel, que j'y ai traité des centaines et des centaines de dossiers, que j'y ai rencontré une foule de personnes (condamnés, partenaires, magistrats...), et

---

<sup>6</sup> Il est à noter que Sextus Empiricus, invoquant la tradition des nouveaux sceptiques héritée d'Agrippa, range au nombre des cinq modes fondamentaux conduisant à la suspension de l'assentiment, c'est-à-dire au nombre des cinq raisonnements douteux incapables d'emporter la conviction, précisément le mode de la régression à l'infini et le mode hypothétique. Sur ce dernier mode, il soulève en effet ces remarques décisives : « Si notre interlocuteur prétend admettre quelque chose par simple consentement et sans démonstration en vue de la démonstration de ce qui suit, le mode hypothétique se trouve introduit, et l'on arrive à une impasse. En effet, si celui qui pose l'hypothèse emporte la conviction, à chaque fois que nous poserons l'hypothèse opposée, nous n'en emporterons pas moins la conviction. Et si celui qui pose une hypothèse pose comme hypothèse quelque chose de vrai, il la rend suspecte en la prenant comme une hypothèse, et non pas en l'établissant ; mais si elle est fautive, le support de ce qu'il veut établir sera pourri », dans *Esquisses pyrrhoniennes*, I, 15 [173-174], Paris, Éditions du Seuil, p. 145. Bref, l'hypothèse serait-elle vraie qu'elle ne pourrait être admise comme absolument valable, puisqu'elle demeure par définition une hypothèse, une supposition ou une conjecture, qui a besoin logiquement d'autres arguments pour se fonder ; et il se constate qu'à une hypothèse s'oppose, de manière tout aussi égale, une autre hypothèse, que les conjectures sont de toute façon « égales » entre elles.

que cet univers continue à me passionner humainement.

Le premier des biais qui tend à destituer un travail d'enquête vient de ce que celui-ci est « autorisé », et par conséquent établi aux *conditions seules* de l'institution, quelle qu'en soit sa nature, qui accueille et organise. Ce point est si capital qu'il n'est pas étonnant que les chercheurs ne s'épanchent aucunement sur ce problème quand ils introduisent le lecteur à leur intention de recherche, tant il est de nature à faire vaciller ou même s'écrouler d'un seul coup l'objectivité ou la valeur prétendue de leur travail. Percevoir comment les réquisits et les prérogatives d'une enquête appartiennent seulement à l'espace institutionnel où celle-ci se déroule, c'est comprendre qu'il ne saurait y avoir de recherche spontanée et indépendante : celle-ci est éloignée de toute spontanéité, par cela même qu'elle requiert *en amont* toute une procédure de demande d'autorisation, de présentation du projet, de datation de l'intervention éventuelle, d'arrondissement des angles et de sélection des participants (acteurs et usagers) ; elle ne présente pas non plus les caractères de l'indépendance, compte tenu du fait qu'elle soit sous la coupe surplombante de l'institution, qui a le pouvoir d'accorder et de refuser, d'approuver ou de désapprouver, d'orienter ou de ralentir les travaux. Qui renoncerait à admettre que la spontanéité et l'indépendance constituent pourtant les deux grandes caractéristiques de la liberté <sup>7</sup>? Quelle vertu ou valeur attribuer, dès lors, à une enquête qui ne soit pas authentiquement libre, si ce n'est sur le papier ou dans la façon du chercheur ? Lorsqu'une recherche est proposée à un service de l'État, sur les instances ou la prière de l'enquêteur, ou commandée tout simplement par l'institution, il en résulte l'examen du projet, qui peut alors faire l'objet d'un soutien ou d'un rejet par celle-ci. Il n'est évidemment pas question de mettre ici en cause l'institution qui, comme toute administration républicaine ou service public du commun, exerce son droit de regard et de choix sur les enquêtes qui sont soumises à son approbation éventuelle, semblablement à un établissement scolaire qui surveille et filtre les entrées et les sorties, les allées et venues qui concernent son espace de clôture. Ce qu'il convient plutôt d'entrevoir, c'est combien le lieu du déroulement de l'enquête est si puissamment influent sur les conditions de sa réalisation que cette influence n'est pas sans se répercuter, depuis les cadres, jusqu'aux praticiens ou aux agents eux-mêmes, qui sont amenés à jouer un rôle déterminant dans la façon de la conduire, aussi bien à l'égard de sa forme qu'à celle de son contenu. En effet, si nous prenons pour exemple l'organisation pénale ou pénitentiaire - et quoiqu'il pût s'agir, encore une fois, de n'importe quelle institution -, l'ascendance de ses différents protagonistes se reconnaît notamment au fait que non seulement les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ont la latitude d'accepter ou de rejeter leur participation à cette enquête, mais que le recours à leur aide et à leur connaissance des personnes prises en charge est utilement sollicité pour sélectionner, au sein de leurs effectifs, les individus dont le profil et l'histoire pourraient correspondre aux « besoins » du chercheur se trouvant dans la posture de l'attente qu'on lui livre, après l'« autorisation », le « matériau » de sa recherche. Une personne condamnée qui aurait des choses à dire, mais qui serait déjà repérée par les CPIP comme pouvant poser problème quant à la bonne tenue et aux exigences de l'enquête est d'emblée exclue de toute invitation à participer. Inversement, un individu qui ne manifesterait pas une grande motivation, du moins au départ, à apporter sa contribution à ce travail, mais qui serait identifiée comme docile et « lisse » pourrait faire parfaitement

---

<sup>7</sup> Parmi les penseurs contemporains de la liberté, on peut citer par exemple Henri Bergson qui se place du côté de la liberté comme spontanéité, ou Jean-Jacques Rousseau et Friedrich Nietzsche qui définissent la liberté sous les traits de l'indépendance.

l'affaire. Autant dire que, pour la bonne conduite de la recherche de l'enquêteur, il est préalablement requis, de la part des CPIP et sous leur houlette, non seulement une activité de sélection de l'échantillon, mais l'utilisation de tout leur art du conseil et de la persuasion auquel ils savent ordinairement avoir recours en entretien, afin d'obtenir l'adhésion, réelle ou feinte, sincère ou surjouée, des probationnaires<sup>8</sup> - autant de traits d'une attitude qu'il est souvent malaisé de démêler avec certitude. L'aide préalable des CPIP est donc souvent nécessaire et précieuse.

L'espace où se jouent les interviews n'est donc jamais neutre ou indifférent. Plus qu'aucun autre lieu, un SPIP ou une prison sont des territoires de condamnation où s'affirme ce que le sociologue Erving Goffman appelle les « effets du stigmatisme »<sup>9</sup>. Le milieu et le contexte des espaces de la sanction pénale, où se déroule l'enquête, possèdent une histoire particulière, s'accompagnent de toute une fantasmagorie susceptible à la fois de fasciner et de hanter le chercheur, supposent l'existence d'arbitrages préalablement rendus par les autorités (n'étaient les personnels de l'insertion et de la probation, de l'encadrement, de la surveillance, et des administratifs, il va sans dire que n'y entre pas qui veut et n'importe comment). Une recherche qui se parerait précautionneusement de tous les dehors de l'objectivité et de la neutralité se reconnaîtrait encore au « rôle » dans lequel elle ne manque pas de se mettre en devoir de se mouler, à son observation aux conformités d'usage, à l'obligation de respecter scrupuleusement les règles et les limites qui lui sont imposées par la structure d'accueil : de ce que c'est bel et bien l'enquêteur qui règle sur la structure sa conduite, son état d'esprit, son énergie, l'accès à un « matériau », ses déplacements même, et non pas l'inverse, cela suffit à marquer nettement la prégnance de l'échelle des rapports de domination, l'existence de rouages de la solennité, la prévalence des *conditions* même de possibilité d'enquêter qui sont au principe d'organisation, de fonctionnement et de vérification des enquêtes qui sont permises au sein des établissements de la coercition (police, prison, justice) et, plus largement, à l'intérieur de toutes les institutions. Concrètement, comme le projet de recherche ne saurait se soustraire à l'examen prérequis par l'établissement ou le service d'accueil, comme le chercheur est lui-même soumis psychologiquement à un travail à tout le moins de préparation, voire de conditionnement, lui dictant sa manière d'agir et d'avoir relation vis-à-vis des personnels, des personnes placées sous main de justice, de l'environnement auquel il ne peut éviter de se subordonner, il s'ensuit une tendance de la part des acteurs, consciente ou inconsciente, volontaire ou involontaire, à l'autocensure, à la surveillance de leurs dires et de leurs gestes, au contrôle de la manière d'entretenir les relations en interne.

En d'autres termes, l'ensemble des clauses, des règles et des circonstances qui encadrent et surplombent la conduite d'une enquête impliquent qu'elles déterminent le caractère et la tonalité de celle-ci, qu'elles en constituent les préalables indispensables à son existence même. Il ne s'agit pas par là de croire que l'institution judiciaire, en particulier pénale et pénitentiaire, exerce une quelconque pression ou une sorte de prérogative de censure sur les chercheurs, mais de saisir comment un certain nombre de mécanismes inaperçus sont naturellement à l'œuvre à l'intérieur d'un établissement ou d'un SPIP, qui sont eux-mêmes aux prises avec l'importance de veiller à la bonne marche du droit de l'exécution des peines et des règlements.

---

8 Le mot probationnaire désigne usuellement, au sein de l'institution punitive, et en particulier dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation, les personnes qui doivent satisfaire à l'exécution d'une mesure de probation, alternative ou substitutive à une incarcération, et qui se mettent en devoir de répondre d'un suivi et d'un contrôle, en dehors des établissements pénitentiaires.

9 Erving Goffman, *Stigmatisme. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975.

Et il n'en va pas non plus autrement avec les PPSMJ, qui ne perçoivent pas toutes d'un même œil la proposition de participation à une recherche, qui peuvent jouer le jeu de l'enquête sur la base de différents motifs, parfois confus, quelquefois contradictoires, d'autres fois imaginaires, et qui sont capables de se mettre en état ou en condition de répondre (à la demande faite et aux questions posées), à partir de la certitude, qu'ils acquièrent ou qu'ils se forment de-ci de-là, selon laquelle leur collaboration leur offre, en retour, quelque avantage en matière d'accompagnement pénal, quand bien même il leur serait dit qu'il n'en est rien. *Qui se résoudrait à refuser d'admettre, sauf à être à toutes forces dans le déni de l'évidence, qu'une enquête est fonction des espaces et des temporalités qui la déterminent, et que ses résultats ne sauraient nullement être les mêmes selon que, dans le registre des condamnations qui est l'exemple qui nous occupe ici, la personne interrogée est rencontrée au-dedans ou au-dehors du lieu d'exécution de sa peine, selon qu'elle a déjà subi sa sanction ou qu'elle est en train de la purger au moment de l'interrogatoire, etc ?* Dans les faits, cette absence d'indépendance à l'égard des institutions ressemble, en quelque manière, à celle d'un individu qui vit aux crochets des autres. Compte tenu de ce rapport de subordination à des établissements, fussent-ils pénitentiaires, universitaires ou autres, qui ou bien passent commande, ou bien allouent des crédits, ou bien impulsent des choix en fonction des orientations politiques ou de la « mode », on ne peut que s'interroger sur la valeur réelle ou l'intérêt intrinsèque d'une recherche vis-à-vis de laquelle l'enquêteur se livre au tissage de son propre lien de dépendance et abandonne d'emblée toute jouissance d'une entière autonomie à l'égard des structures qui précisément commandent, financent ou sponsorisent. Encore une fois, il ne s'agit pas par là de mettre en cause l'intérêt des institutions, mais seulement de pointer du doigt la réalité d'un fonctionnement régulièrement tu par le chercheur, tant il le dessert ou le discrédite, ou de mettre plus ordinairement l'accent sur des mécanismes souvent inconscients qui enveloppent sa conduite ou ont un impact sur la recherche.

### **Des diverses communications influentes : de la verbale à la non verbale**

Il existe toute une série de significations implicites non verbales à l'intérieur de la communication verbale : nous produisons au moins autant de sens, sinon plus, par les regards, les gestes, les silences, l'intonation de la voix, les expressions du visage comme le froncement de sourcils, les sourires, les moues, les rictus, la formation des ridules au coin de l'œil, l'écarquillement des yeux, les mimiques, le rembrunissement pourpre ou le pâlissement de la figure, le bâillement, le tremblement ou la crispation des lèvres, la dilatation des narines, les mouvements des muscles zygomatiques ; tout autant encore par les hochements, les baissements, les dodelinements ou les secousses de la tête, le croisement des bras, l'attitude nonchalante ou rigide, ouverte ou fermée, détendue ou anxieuse, les haussements d'épaules, le grincement des dents, les mouvements rythmiques des mains, le grattage du cuir chevelu, le tripotage du menton, bref tous les nombreux signes d'approbation, de désapprobation, d'indifférence ou de perplexité en général qui sont à disposition de l'expression fort suggestive des hommes, et qui témoignent de la manière dont la communication est émise, reçue, transmise et, partant, dirigée et déterminée non pas seulement par le contexte ou le milieu, mais par les locuteurs et l'interrelation. Si Paul Ekman a mis en relief l'existence de sept émotions fondamentales qu'il juge « universelles », à savoir : la joie, la tristesse, la peur, la colère, le dégoût, la surprise et le mépris, il a eu soin de décomposer le langage du corps, et tout particulièrement celui du visage, en une diversité vertigineuse d'expressions. Non content

de s'en tenir à une description quantitative des émotions, ce psychologue américain a, en outre, eu le mérite de subsumer sous la dénomination qualitative de « micro-expressions » l'ensemble des codes humains capables de signifier ou de suggérer des sentiments ou des affects qui présentent un caractère si fugace - de l'ordre d'une durée de quart de seconde - qu'ils ne sont pas consciemment aperçus par l'interlocuteur, quoiqu'ils interagissent avec lui. *De là vient que, dans le jeu de la communication, il y a tout lieu de se souvenir que le logos (le discursif) représente la plus petite partie de l'iceberg dominé en réalité par le pathos (le non discursif).*

De sorte que, dans les entretiens, et de manière plus marquée encore dans les entretiens semi-directifs, il y a mille façons, claires ou imperceptibles, de renvoyer à l'interlocuteur des signes d'acquiescement ou de répugnance tantôt pour le soutenir dans sa parole et l'inviter à la poursuivre, tantôt au contraire pour l'inciter à la suspendre aux fins ou bien d'une réorientation de son sens, ou bien de l'arrêt de l'approfondissement, ou bien encore de changement de sujet. Il est tout à fait possible, et même plus courant qu'on ne le pense d'abord, de pousser quelqu'un à dire ou à voir tout en lui cachant la manœuvre ou en se taisant. Il n'est donc pas rare de provoquer, malgré le voile, un dévoilement. En philosophie transcendantale, Emmanuel Kant a magistralement illustré cette idée par sa théorie de la perception : le perçu, c'est précisément ce qui ne manifeste pas les conditions de la perception. Autrement dit, je ne saurais voir ce qui détermine néanmoins ce que je vois ; je vois bien ce que je vois, mais je n'aperçois pas ce qui le conditionne ou le rend possible.

Dans le cadre d'un interrogatoire semi-directif adulé par une certaine recherche, le questionneur a tout le loisir non seulement d'orienter la conversation par la forme et le contenu de ce qui est dit, par le choix des questions posées et des mots dits (les effets du verbe), mais aussi de susciter ou plutôt de construire la conversation par son influence communicationnelle non verbale (les effets du corps, ainsi que sa kinesthésie) ; maintes occasions lui sont effectivement fournies d'ordonner l'entretien (au sens à la fois d'enjoindre, de classer et de donner une direction), tout en passant sous silence bien d'autres aspects de la question, tout en sélectionnant et en agençant le matériau d'une certaine façon avant, pendant et après l'entretien. Ces manipulations et ces reconstructions rhétoriques ne sont pas nécessairement le corrélat d'intentions conscientes de la part de l'enquêteur ; elles sont même très souvent le résultat de l'action des catégories pré-conscientes ou inconscientes des discours qui ensèrent la représentation ou la fantasmagorie du chercheur, et qui fonctionnent comme des structures invisibles du réel. Intégrées d'une certaine façon au sein de la psyché de celui qui prétend pouvoir s'offrir à enquêter, ces catégories sont comparables à des lunettes de perception qui organisent, divisent, hiérarchisent, jugent, louent ou condamnent le monde et les gens, selon l'opposition du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de l'important et du futile. Cela signifie que le rôle de l'interviewer est des plus encombrants et pèse, qu'il le veuille ou non, de toute sa présence sur l'interviewé : il ne fait pas que contraindre son interlocuteur par le choix du sujet qu'il impose ou par la manière de poser les questions, il donne, distribue ou interrompt la parole, il infléchit les réponses, les réactions, les rebondissements par l'ampleur de la communication non verbale qui l'enveloppe et par laquelle il transpire, il influe sur la relation et l'ambiance, il insiste sur certains aspects du champ interrogatif et en escamote complètement d'autres, il utilise des principes de description ou de prescription exclusifs au point de déformer ou de réinventer le réel, il a recours à des techniques d'évocation susceptibles de susciter de vives émotions, il traduit, retranscrit et au fond trahit, fût-ce involontairement, et à sa manière, les éléments de conversation. Paul Ekman, dans *Je sais que*



*vous mentez. L'art de détecter ceux qui vous trompent*<sup>10</sup>, insiste autant sur l'existence d'une réciprocité de l'influence par les signes variés, infinitésimaux et non verbaux dans la relation interpersonnelle que sur la réalité d'une dysharmonie qui peut survenir, bien souvent, entre la parole tenue et la physionomie ou l'allure affichée par un même individu : son visage est susceptible de laisser entrevoir tout autre chose, voire le contraire de ce qu'il dit ; il se peut donc qu'une même personne se trahisse ou soit manipulée à son insu, sous quelque statut qu'elle apparaisse - questionneur ou répondant, interviewer ou interviewé, c'est ici tout un. Il y a tout lieu même de voir que, à l'occasion d'une question soulevée par un chercheur, on en apprend infiniment plus sur lui que sur l'interlocuteur à qui se destine sa question.

De ces descriptions et réflexions il s'ensuit que, à l'opposé du réflexe universitaire pavlovien d'une vindicte systématique contre les SPIP du *milieu ouvert*, jugés par les uns trop laxistes et par les autres trop sévères, c'est une criminologie, scientifique, pratique et utilitaire, riche et captivante, qu'il s'agit désormais de développer en France, dont le programme n'est rien tant qu'ambitieux, dès l'instant où il porte le projet de la redéfinir, de lui donner un nouveau souffle, de mesurer toute la tâche et les responsabilités qui lui incombent plus que jamais aujourd'hui, en la fondant sur les réalités du terrain de l'étude des transgressions. Voilà donc toute l'entreprise, d'un relèvement de la recherche par la nouvelle criminologie pénitentiaire, à laquelle je me suis livré dans l'ouvrage scientifique et pratique qui est à paraître bientôt, à savoir *La criminologie ou la nouvelle science pénitentiaire*, Éditions Fyp, 2020, et dont je vous confie ci-dessous le plan :

#### **Plan de l'ouvrage**

### ***La criminologie ou la nouvelle science pénitentiaire***

**(Éditions Fyp, à paraître en septembre 2020)**

**Tony Ferri**

#### **Préface de Jean Pradel**

#### **Introduction**

#### **Première partie**

#### **Approches des notions de crime, de criminalité et de criminologie**

- Liminaire : éléments étymologiques
  - Le statut de la criminologie
  - Rappels historiques et conceptuels
  - La tâche de définir la criminologie
- Le jusnaturalisme *versus* l'historicisme juridique
- L'idéalisme juridique *versus* le réalisme du droit

---

<sup>10</sup> Paris, Éditions J'ai lu, 2011.

## **Deuxième partie**

### **L'apport des connaissances théoriques à la criminologie**

- Les trois options criminologiques
  - L'étiologie criminelle
  - Structure de personnalité et finalité
  - Pourquoi y a-t-il du crime plutôt que rien ?
- Les processus du passage à l'acte criminel : la dynamique infractionnelle
- Les trois contraintes : affiliation/adhésion – attitudes – aptitudes

## **Troisième partie**

### **Les pratiques fondamentales de la science pénitentiaire**

- Le cadre de la prise en charge des délinquants
- La logique situationnelle et la logique prédictive
- L'association de deux raisonnements : celui par induction et la méthode hypothético-déductive
- Les conditions et les modes d'accompagnement des PPSMJ
  - Les missions des SPIP
  - La variété des mesures pénales
  - La valeur de l'activité des CPIP
  - L'entretien motivationnel (EM)
- Le modèle « Risque-Besoins-Réceptivité » (RBR)
  - Le *Good Lives Model* (GLM)

## **Remarques conclusives**

## **Glossaire**

## **Bibliographie**

## **Postface de Jean Motte dit Falisse**

Éditions Fyp : <https://www.fypeditions.com/>